

Conseil Municipal du 25 mars 2010

Le vingt cinq mars deux mille dix, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle « la Pépinière » de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, José DELAMARE, Marie-Christine DUPUIS, Benjamin GOULEY, Sylvaine SANTO, Laurent LEBLOND, Béatrice NICOLLE, Catherine OSSENT, Michel LASCROUX, Régis BLANQUART, Pierre LEBLOND, Christophe DEGOY.

Secrétaire de séance : José DELAMARE

Absent excusé : Jean-Michel MAZIER donne pouvoir à Benjamin GOULEY,

A - Approbation du compte rendu de la séance du 22 février 2010

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 22 février 2010.

B - Communications diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique concernant la demande d'autorisation de recycler des boues issues de la station d'épuration d'une usine de production de biocarburants par épandage sur des terres agricoles de la Seine-Maritime va avoir lieu. La Commune de Roncherolles-sur-le-Vivier étant concernée, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis lors du prochain Conseil Municipal. Béatrice NICOLLE est chargée d'étudier le dossier.

La CREA organise des groupes de travail, chaque élu peut y participer. La liste est disponible auprès de Monsieur le Maire.

La réunion organisée par Madame Nicolle RIMASSON, Conseillère générale, aura lieu le 22 avril 2010 à 18 h. L'ordre du jour est le suivant :

- Logement social
- Habitat privé de qualité pour tous

C - Délibérations

1 – « BUDGET PRIMITIF 2010-VILLE »

Monsieur le Maire précise que c'est un budget exceptionnel notamment en investissement avec l'inscription en dépense des travaux de reconstruction de la salle du conseil de la mairie, et de la restructuration de la grange. Les dépenses pour les travaux de la grange sont couvertes en partie par les baux emphytéotiques de l'immeuble de l'Orme et des futurs logements de la grange. L'indemnité **relative** au sinistre incendie de la salle du conseil de la mairie a été versée par Groupama.

L'investissement est consacré au financement de nouveaux équipements et à la valorisation du patrimoine municipal.

- Travaux de mise aux normes à la salle polyvalente « la Pépinière »
- Travaux de voirie
- Mobiliers pour la bibliothèque
- Mobiliers pour l'école maternelle
- Travaux de rénovation du logement communal

- Matériels pour l'atelier communal dont une tondeuse débroussailleuse, une citerne afin de récupérer l'eau pluviale
- Extension du columbarium
- Démolition du site Etanel
- Eclairage public au lotissement « le Village ». José DELAMARE et Pierre LEBLOND souhaitent que cette opération de renouvellement de l'éclairage public soit inscrite dans un plan pluriannuel d'investissement
- Terrain Hat Trick (sous réserve d'obtention des subventions)
- Panneaux « marchons vers l'école »

La difficulté majeure de ce budget est la hausse du panier du maire en 2009 de 3,9% et la baisse importante des dotations de l'Etat. De plus, il faudra compter pour cette année sur une hausse du gaz naturel de 9,75 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 31 mars de l'exercice auquel il s'applique ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 1^{er} mars 2010 ;

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget primitif 2010 de la Ville comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement :	1 284 191,19 €	1 284 191,19 €
Fonctionnement :	1 217 725,47 €	1 217 725,47 €
Total :	2 501 916,70 €	2 501 916,70 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

2- « BUDGET PRIMITIF 2010- ATELIER RELAIS»

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 31 mars de l'exercice auquel il s'applique ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 1^{er} mars 2010 ;

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget primitif 2010 de l'Atelier relais comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement :	76 947,40 €	76 947,40 €
Fonctionnement :	62 612,46 €	62 612,46 €
<u>Total :</u>	<u>139 559,86 €</u>	<u>139 559,86 €</u>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

3 – « TAUX D'IMPOSITION 2010 »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu la loi des finances ;

Vu l'état n°1259 TH-TF portant notification des taux d'imposition de 2010 ;

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 8 mars 2010 ;

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de fixer les taux d'imposition pour l'année 2010 comme suit :

	Taux N-1	Taux 2010	Variation	Bases	Produit
Habitation :	10,91%	11,20%	2,7%	813 700,00	91 134,00 €
Foncier bâti :	27,16%	27,62%	1,7%	559 800,00	154 617,00 €
Foncier non bâti :	50,37%	51,71%	2,67%	17 200,00	8 894,00€
				Total	: 254 645,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

4- « MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES TRANSEUROPEENNES»

Dans le cadre de la 11^{ème} édition du festival culturel « Transeuropéennes » qui se déroulera du 12 au 27 mars 2010, deux spectacles dénommés Drums Clinic et Drums clinic et Parax Band seront organisés par la CREA dans la commune.

La convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition pour l'organisation des spectacles de la salle polyvalente « la Pépinière » - route de Darnétal par la ville à la CREA, ainsi que les obligations des deux parties.

La salle polyvalente est mise gratuitement à disposition de la CREA par la commune aux fins exclusives d'organisation des deux spectacles.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention

5-« PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT »

Sylvaine SANTO, adjointe chargée des affaires scolaires, présente la demande d'un agent de la restauration scolaire de ne plus effectuer les heures relatives à l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires. Elle précise que cette requête nécessite une réorganisation des emplois du temps des autres agents et qu'elle a été soumise au Centre de Gestion de la Fonction Publique de Seine-Maritime qui a validé le nouvel horaire. Elle précise qu'il convient, pour accéder à sa demande, de réduire le temps de travail du poste considéré soit un passage de 28 heures à 26 heures annualisées.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Cette demande entrainera une réorganisation du service.

6-« PERSONNEL COMMUNAL – PRIME INDIVIDUELLE DE FIN D'ANNEE »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, sur proposition de la Commission du personnel, de modifier la prime annuelle des agents par une prime individuelle de fin d'année et dont le montant prendra en compte l'assiduité et le respect des objectifs. La période de référence pour l'année 2010 est du 1^{er} janvier au 30 novembre 2010.

Les modalités précises seront arrêtées lors d'un prochain Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

7- « DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DE VOIRIE 2010 »

Monsieur José DELAMARE expose les problèmes de sécurité de la rue des Trois Fermes. L'ATESAT a été sollicité pour nous aider dans la réflexion d'aménagement de cette rue. Il s'agit donc de créer des trottoirs franchissables pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité. Lors des travaux, il serait souhaitable de prévoir la pose de fourreaux pour l'enfouissement des réseaux sur la partie basse de la rue.

Après avoir entendu cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Département ainsi que l'Etat au titre de la D.G.E. afin d'obtenir une subvention au taux le plus haut possible pour les travaux de voirie prévus dans le cadre de la création d'un cheminement piétonnier aux fins d'améliorer la sécurité rue des Trois-Fermes.

Le montant des travaux s'élève à 48 965,00 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

8-« DEMANDE DE SUBVENTION – INSTALLATION D'UN GROUPE DE CHAUFFE A HAUTE PERFORMANCE DANS LE GROUPE SCOLAIRE »

Monsieur José DELAMARE informe les membres du Conseil de la nécessité de remplacer les chaudières actuelles qui sont anciennes et ont de mauvais rendements énergétiques par un groupe de chauffe à haute performance selon les préconisations techniques. Madame Béatrice Nicolle propose de s'occuper d'une étude pour un diagnostic énergétique sur les bâtiments.

Après avoir entendu cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Département ainsi que l'Etat au titre de la D.G.E. afin d'obtenir une subvention au taux le plus haut possible pour l'installation d'un groupe de chauffe à haute performance dans l'école.

Le montant de cette dépense est de 22 963,14 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

9-« DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX A LA SALLE POLYVALENTE « LA PEPINIÈRE »

Monsieur Laurent LEBLOND informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de mise aux normes et de sécurité sont nécessaires à la salle polyvalente « la Pépinière ».

Après avoir entendu cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Département ainsi que l'Etat au titre de la D.G.E. afin d'obtenir une subvention au taux le plus haut possible pour les travaux de mise aux normes aux règles d'hygiène et de sécurité dans un bâtiment communal.

Le montant des travaux s'élève à 21 639,63 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

10-« CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE »

Au 1^{er} janvier 2005, la compétence eau a été transférée et dans ce cadre le contrôle débit pression peut être réalisé par la CREA.

Il est donc proposé aux communes membres la possibilité de confier à la CREA, la gestion de la maintenance ainsi que des travaux hors maintenance de leurs hydrants sur le fondement de l'article L 5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convention régit la maintenance des appareils de lutte contre l'incendie en précisant les modalités de contrôle. Elle a pour objet de décrire les missions auxquelles les deux collectivités s'obligent, et d'en définir les conditions techniques et financières.

La convention est conclue jusqu'au 3 janvier 2014.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

11 – « ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A TRAVAUX ET DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE – RESTRUCTURATION DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE EN 90 000 VOLTS A L'EST DE ROUEN »

Le présent projet porte sur la restructuration de l'alimentation électrique à l'est de Rouen. Actuellement, la partie Est de l'agglomération Rouennaise est alimentée depuis les postes de Bois-Guillaume et de Cazerie. Ces postes sont desservis depuis le réseau national interconnecté par une ligne 90 Kv à 1 circuit qui contourne l'agglomération par le Nord et l'Est et relie les postes de la Vaupalière, de Bois-Guillaume, de Cazerie et de Manoir.

Or aujourd'hui, cette ligne qui est longue de 37 km et date de 1949 est, d'une part, obsolète et, d'autre part, ne répond plus aux besoins de consommation en matière de capacité et de qualité.

Par ailleurs, les contraintes environnementales ont fortement évolué en 60 ans et il n'est plus envisageable de reconstruire cette ligne et lieu et place sur l'intégralité de son tracé. C'est pour ces raisons que la structure du réseau électrique 90 KV à été repensé. Côté Nord, les postes de Bois-Guillaume et de Cazerie (commune de la Vieux Rue) seront alimentés par deux circuits électriques parallèles depuis le poste de la

Vaupalière. Ces circuits seront de nature souterraine entre les postes de la Vaupalière et de Bois-Guillaume et de nature aérienne entre les postes de Bois-Guillaume et de Cazerie. Côté Sud, un nouveau poste – source sera créé à Boos en bordure de la RD 138. Ce poste sera alimenté par une ligne aérienne à 2 circuits depuis le poste de Manoir (commune de Pîtres).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve que la partie entre les postes de Bois-Guillaume et de Cazerie soit enfouie.

D – Questions diverses

1 – Interventions de Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

Marie- Christine DUPUIS a appelé la CREA pour un problème de fuite d'eau avant compteur. Cet appel n'a pas obtenu une réponse aussi rapide qu'il aurait été nécessaire.

Béatrice NICOLLE souhaite revenir sur le projet de construction d'un petit immeuble de sept logements de Monsieur MAREST, architecte. La vente de la maison de Monsieur BERTRAND alors qu'elle est enclavée l'inquiète. Monsieur le Maire précise que ce n'est pas le cas, car un droit de passage est prévu. Elle souhaiterait que le projet soit présenté par l'architecte aux riverains proches. Monsieur le Maire précise qu'il contactera Monsieur MAREST pour l'inciter à le faire mais que cela restera la décision personnelle du cabinet d'architecte.

Benjamin GOULEY informe qu'une tranchée s'est formée devant le but sur le terrain de football. Le service technique sera chargé de faire le nécessaire.

Christophe DEGOY a rencontré Mademoiselle TURPIN de l'entreprise Orange qui propose d'installer une antenne de téléphone portable pour le système 3G près du terrain de football. Monsieur José DELAMARE s'interroge sur l'intérêt de ce projet et sur l'effet néfaste des ondes. Les membres du Conseil Municipal précisent que la priorité pour la commune est le haut débit par le réseau classique.

Sylvaine SANTO informe le Conseil Municipal que lors du dernier conseil d'école, les enseignants ont transmis leurs remerciements pour l'installation du portail à l'école.

Monsieur le Maire en profite pour saluer le travail de l'équipe du service technique pour le travail d'élagage.

La révision des tarifs de la cantine scolaire seront étudiés lors du prochain bureau municipal.

Calendrier

- Le 27 mars, soirée football
- Le 27 mars, chasse aux œufs
- Le 2 avril à 18h00 – bureau municipal - ODJ : voyage élémentaire et tarif cantine
- Le 8 mai, cérémonie, remise des diplômes des médaillés du Travail
- Le 8 mai, noces d'or
- Le 8 mai, la Ronce
- Le 17 avril, repas des Anciens
- Le 25 avril, foire à tout
- Les 14, 15 et 16 mai, la course Longskate

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h50.